

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

COVID-19 : COLLECTE DE GROS REBUTS MAINTENUE ET COLLECTE DE RDD ANNULÉE !

Saint-Hyacinthe, le 23 avril 2020 – Malgré la période de pandémie liée à la COVID-19, la collecte des gros rebuts se déroulera au début du mois de mai, tel que prévu au calendrier des collectes. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains continue de mettre tout en œuvre afin d'assurer le maintien des services, tout en protégeant la santé des éboueurs qui effectuent la collecte des matières placées à la rue. Comme d'habitude, cette collecte se tiendra la même journée que la collecte des déchets, pour chaque secteur du territoire de la Régie. Cette année, la Régie demande aux citoyens de **placer les gros rebuts en bordure de rue 48 heures à l'avance**, afin de réduire les risques de transmission du virus aux éboueurs qui devront manipuler les gros rebuts placés à la rue. Puisque le virus a une durée de vie limitée dans le temps sur les objets inertes, sortir les bacs deux jours à l'avance permettra de réduire les risques de propagation du virus pour les employés qui effectuent les collectes.

Rappel des modalités :

- Les collectes de gros rebuts ont lieu **entre 7 h et 19 h**, la journée de collecte des déchets de chaque secteur et elles sont effectuées par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, selon un horaire différent.
- Ils doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue (même dans les immeubles multilogements) et les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.
- Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, doivent être déposés dans les bacs en tout temps.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac convenablement scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Selon chaque secteur, les dates de collecte des gros rebuts sont les suivantes :

- Lundi 4 mai : Acton Vale
- Mardi 5 mai : Béthanie, Saint-Théodore-d'Acton, Canton de Roxton, Sainte-Christine, Roxton Falls, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Nazaire-d'Acton et Upton
- Mercredi 6 mai : La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Hugues, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Simon
- Jeudi 7 mai : Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton
- Vendredi 8 mai : Saint-Damase, Saint-Pie, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine

Ville de Saint-Hyacinthe : *(pour connaître votre secteur, veuillez vous référer à votre calendrier de collecte à trois voies)*

Lundi 11 mai	Secteur 1
Mardi 12 mai	Secteur 2
Mercredi 13 mai	Secteur 3
Jeudi 14 mai	Secteur 4
Vendredi 15 mai	Secteur 5

D'autre part, la Régie tient à informer toute la population que **la collecte printanière de résidus domestiques dangereux (RDD)** qui devait se tenir le samedi 23 mai devant le stade L.-P.-Gaucher à Saint-Hyacinthe **est annulée en raison de la pandémie**. En effet, cet événement annuel à l'occasion duquel environ 1 300 citoyens convergent vers le point de collecte, constitue précisément le type de rassemblement qui est interdit, en cette période où la distanciation physique est devenue la norme pour la protection de toute la population.

Dans le contexte actuel de pandémie, la Régie invite tous les citoyens à continuer d'entreposer leurs RDD pour la période estivale et à les apporter lors des collectes automnales afin que ces résidus puissent être gérés comme il se doit, dans le respect de notre environnement collectif.

Finalement, la Régie tient à informer les citoyens de ses municipalités membres qu'elle travaille actuellement à mettre en place des protocoles qui pourront permettre d'assurer une réouverture sécuritaire des écocentres, tant pour le personnel de la Régie que pour l'ensemble des citoyens desservis, dès que possible. Elle invite les citoyens à se rendre périodiquement sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec/ afin d'être informés de l'évolution de ce dossier et des modalités qui encadreront éventuellement l'ouverture et l'accès aux écocentres, laquelle devrait avoir lieu dans les meilleurs délais.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
riam@riam.quebec